

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 octobre 2023

**N° 2023 – 48**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation

Le 20/10/2023

Date d'affichage

Le 20/10/2023

**Objet de la délibération 2023-48 :**  
**Avenant n°1 au marché de**  
**travaux du lot 8 Menuiserie**  
**intérieure entreprise PARRIN**  
**pour la construction de la nouvelle**  
**mairie**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le

**31 OCT. 2023**

Et publication ou notification  
du

**31 OCT. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 27 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur COSME qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°8 – Menuiseries intérieures à la SARL PARRIN pour un montant de 76 104,31 € HT.

Dans le cadre des travaux réalisés par la SARL PARRIN, des adaptations de chantier ont été opérées conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus dans le marché de base du lot n°8. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis n°DE2223485 en date du 20 septembre 2023, concernent des travaux supplémentaires d'un montant HT de 812,00 €.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°8 – Menuiseries intérieures, dont la SARL PARRIN est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 76 916,31 € HT soit 92 299,57 € TTC.

Sur la base de ces éléments, il vous est demandé :

D'approuver le devis n° DE2223485 de la SARL PARRIN correspondant à une plus-value de 812,00 € HT.

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023\_48-DE  
Reçu le 31/10/2023

De m'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°8 – Menuiseries intérieures dont la SARL PARRIN est titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis n°DE2223485 de la SARL PARRIN correspondant à une plus-value de 812,00 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°8 - Menuiseries intérieures dont l'entreprise PARRIN est titulaire.

Pour :	11	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 27 octobre 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture

043-214302333-20231027-2023\_48-DE  
Reçu le 31/10/2023